

SÉANCE  
D'AJOURNEMENT

De la séance du 15 mai 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 28 mai 2024 à 11 h, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

-----

142-05-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la séance d'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 2.2 Résolution autorisant l'adhésion au regroupement d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques
- 2.3 Résolution autorisant l'embauche de préposés aux travaux publics saisonniers
- 3.2 Résolution octroyant le contrat pour le pavage de grande surface

----- A D O P T É E -----

Dépôt du rapport financier de l'année 2023 et du rapport des auditeurs indépendants

La trésorière dépose les états financiers et le rapport des auditeurs indépendants au 31 décembre 2023 de la Ville de L'Épiphanie.

Monsieur le maire fera le rapport des faits saillants de ces rapports lors de la séance ordinaire du 19 juin 2024.

-----

143-05-2024

Résolution autorisant l'adhésion au regroupement d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de la Ville de L'Épiphanie souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2024-2029 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE la Ville de L'Épiphanie joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.
3. QUE la Ville de L'Épiphanie s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1% des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus.
4. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.
5. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Laurentides-Outaouais relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2024-2029 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

----- A D O P T É E -----

144-05-2024

Résolution autorisant l'embauche de préposés aux travaux publics saisonniers

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics a besoin d'effectif supplémentaire pour accomplir diverses tâches mais de façon saisonnière ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche des employés suivants :

Titre d'emploi	Nom	Salaire	Poste et statut d'emploi
Préposé aux travaux publics	Antoine Gagnon Picotte	21,63 \$ / heure	Travaux publics – niveau 1, deuxième échelon (du 27 mai 2024 au 15 novembre 2024) pour un horaire de 40 heures par semaine réparties sur 4 jours
Préposé aux travaux publics	Alain Paquette	21,63 \$ / heure	Travaux publics – niveau 1, deuxième échelon (du 10 juin 2024 au 11 octobre 2024) pour un horaire de 40 heures par semaine réparties sur 5 jours

----- A D O P T É E -----

145-05-2024

Résolution octroyant le contrat d'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a lancé un avis d'appel d'offres public en date du 21 mars 2024 relativement à l'entretien des chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions en date du 6 mai 2024, à 9 h, 4 soumissionnaires ont déposé une soumission dont les résultats sont les suivants :

Entreprise	Option #1 2024-2025	2 années optionnelles 2025-2027
Valosphère Environnement	447 369,78 \$	1 033 285,58 \$
Les Sables Fournel et fils inc.	226 896,26 \$	515 378,65 \$
Excavations G. Allard	421 378,78 \$	842 757,55 \$
Services Uniques J.M. inc.	239 537,62 \$	479 075,26 \$

Prix (taxes incluses)

Entreprise	Option #2 2024-2027	2 années optionnelles 2027-2028
Valosphère Environnement	1 480 595,36 \$	595 369,30 \$
Les Sables Fournel et fils inc.	742 274,92 \$	291 723,76 \$
Excavations G. Allard	1 264 136,33 \$	421 378,78 \$
Services Uniques J.M. inc	718 612,80 \$	239 537,62 \$

Prix (taxes incluses)

Entreprise	Option #3 2024-2029
Valosphère Environnement	2 730 906,57 \$
Les Sables Fournel et fils inc.	1 299 791,45 \$
Excavations G. Allard	2 106 893,88 \$
Services Uniques J.M. inc	1 197 688,14 \$

Prix (taxes incluses)

Nom de l'entreprise	Location de souffleur 2024-2029
Valosphère Environnement	336 928,26 \$
Sables Fournel	71 284,50 \$
Les Excavations G. Allard inc.	86 231,25 \$
Services Uniques J.M.	51 738,75 \$

Prix (taxes incluses)

CONSIDÉRANT qu'après analyse, l'option 3 de l'entreprise Services Uniques J.M. est la plus avantageuse au montant de 1 197 688,14 \$, taxes incluses pour une période 5 années ;

CONSIDÉRANT que ce mandat est assorti d'une location de souffleur avec opérateur selon un tarif horaire de 450 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat d'entretien des chemins d'hiver à la compagnie Services Uniques J.M. selon l'option 3 pour un montant de 1 197 688,14 \$, taxes incluses soit pour une période de 5 années (2024-2029) ainsi que les services de location de souffleur avec opérateur selon un tarif horaire de 450 \$.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'un avis d'appel d'offres public.

----- A D O P T É E -----

146-05-2024

Résolution octroyant le contrat pour le pavage de grande surface

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à un avis d'appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 mai 2024 à 10 h, la greffière ouvrait les 2 soumissions reçues, à savoir :

– PAVAGES CHARTRAND INC.	90 790,01 \$
– POITRAS ASPHALTE	87 955,87 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de la compagnie 9102-6963 Québec inc. (Poitras Asphalte Pavage du Nord) s'avère la plus basse soumission conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du responsable de division aux travaux publics et l'analyse de conformité de la greffière ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le pavage de grande surface à la compagnie 9102-6963 Québec inc. au prix unitaire de 13,50 \$ par mètre carré de travaux de resurfacement et de 45 \$ le mètre carré pour les travaux de coupe pour un estimé de 87 955,87 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'un avis d'appel d'offres sur invitation.

----- A D O P T É E -----

147-05-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a publié un avis d'appel d'offres public sur le site SEAO en date du 14 mars dernier pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture des soumissions en date du 23 mai 2024, à 9 h, 4 soumissionnaires ont déposé une soumission dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix de la soumission	Pointage final	Conformité	Rang
TETRA TECH	86	389 017.91 \$	3.50	Oui	2
BRUSER (4455878 CANADA INC.)	81	384 671.86 \$	3.41	Oui	3
GBI Experts-conseils inc.	86	297 325, 25 \$	4.57	Oui	1
FNX – Innove inc.	76	470 958,00 \$	2.67	Oui	4

CONSIDÉRANT que la firme GBI Experts-conseils inc. a obtenu le pointage final le plus élevé ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie à la firme GBI Experts-conseils inc. le mandat de services professionnels d'ingénierie pour l'augmentation de la capacité de la station de traitement des eaux usées pour un montant de 297 325,25 \$, taxes incluses.
3. Ce contrat est financé au Règlement d'emprunt numéro E-019 pour un montant de 261 688,45 \$ et la balance par la réserve eaux usées.

----- A D O P T É E -----

148-05-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de la place Philibert

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite apporter un nouvel aménagement à la place Philibert, terrain situé à l'angle des rues Notre-Dame et Leblanc ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 fournisseurs potentiels pour l'aménagement d'un sentier et d'une place en pavé uni à la place Philibert ;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Les Paysages MD s.e.n.c. au montant de 27 392,79 \$, taxes incluses s'avère la plus avantageuse pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie un contrat pour l'aménagement de la place Philibert à la compagnie Les Paysages MD s.e.n.c. au montant de 27 392,79 \$, taxes incluses selon l'offre de service portant le numéro 1164.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.
4. QUE cette dépense est financée au Règlement d'emprunt numéro E-020.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

149-05-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 11 h 18.

----- ADOPTÉE -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière